

14000/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 octobre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du
comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la
Lettonie

E 19154

Bruxelles, le 7 octobre 2024
(OR. en)

14000/24

SOC 732
EMPL 500

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Lettonie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif
pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Lettonie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale¹, et notamment son article 75,

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 21 septembre 2020², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2020 au 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations syndicales d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Ilona KIUKUCĀNE.
- (3) Le gouvernement de la Lettonie a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1)

Article premier

M^{me} Sintija SĒJĒJA est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Ilona KIUKUCĀNE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
